



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa trente-huitième réunion directive*

Genève, 20 avril 2006

Table des matières

| <i>Chapitre</i> | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Déclarations liminaires | 2 |
| II. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent. | 3 |
| III. Préparation de l'examen à mi-parcours (2006) de la onzième session de la Conférence | 5 |
| IV. Rapport de la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (Antalya (Turquie), 14-18 novembre 2005) | 8 |
| V. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes | 8 |
| Annexes | |
| I. Ordre du jour de la trente-huitième réunion directive du Conseil | 10 |
| II. Participation. | 11 |

* Le présent document est une version préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa trente-huitième session, tenue à l'Office des Nations Unies à Genève, le 20 avril 2006. Le rapport paraîtra sous sa forme définitive dans le même document que les rapports sur la trente-neuvième réunion directive, la vingt-troisième session extraordinaire et la cinquante-troisième session du Conseil comme *Supplément n° 15 des Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session (A/61/15)*.



I. Déclarations liminaires

1. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés** (PMA), a salué les efforts déployés par la CNUCED pour répondre aux problèmes particuliers des PMA, même si, en raison des besoins croissants et variés de ces pays, beaucoup restait à faire. L'absence de consensus à la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base était décevante. De telles situations pouvaient progressivement rendre la CNUCED inefficace, ce qu'il fallait éviter car elle avait un rôle essentiel à jouer, aussi bien en étant un centre d'excellence pour les idées et les débats qu'en fournissant une assistance à ceux qui en avaient besoin. Du point de vue des PMA, la CNUCED jouait un rôle irremplaçable. Il était important que le Secrétaire général de la CNUCED soit autonome et que le travail de recherche analytique ne soit pas entravé par des considérations politiques. Il fallait instaurer un lien fonctionnel entre commerce et développement durable, et à cet égard la Déclaration ministérielle de Doha avait fait ressortir combien l'assistance technique et l'aide au renforcement des capacités étaient importantes pour les pays en développement. Les efforts des pays pour centraliser les stratégies de commerce et les stratégies de réduction de la pauvreté et les intégrer dans la planification nationale étaient importants, mais ils ne pourraient être pleinement appréciés qu'à la condition qu'existe un lien entre les initiatives nationales et le système commercial multilatéral. La CNUCED jouait un rôle unique en aidant les pays en développement et les PMA à tirer parti du système commercial multilatéral. Les pays les moins avancés espéraient que leurs partenaires de développement continueraient de donner à la CNUCED les moyens d'accomplir sa mission.

2. Le représentant de la **Suisse** a souligné l'importance de l'examen à mi-parcours de l'application du Consensus de São Paulo, en particulier dans le contexte de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Depuis l'entrée en fonctions du nouveau Secrétaire général de la CNUCED, celle-ci avait également entrepris des réformes internes. C'était l'occasion idéale pour les États membres de débattre de l'orientation de la revitalisation de la CNUCED. Cette revitalisation devrait s'appuyer sur les compétences de la CNUCED en matière de recherche et de coopération technique et avoir pour but de donner à l'organisation les moyens d'atteindre les objectifs fixés. Il fallait envisager la situation à trois niveaux : le rôle de la CNUCED au sein du système des Nations Unies; la structure de l'aide au développement et la façon dont la CNUCED coopérait avec d'autres organisations pour être plus efficace; et, au plan interne, comment renforcer l'impact et le suivi des activités de coopération technique pour garantir une plus grande transparence et une plus grande responsabilité vis-à-vis des donateurs. Des mesures avaient été prises, mais il était essentiel de mettre en place un système d'évaluation systématique et indépendante des projets afin d'améliorer l'exécution des programmes. Le mécanisme intergouvernemental devrait être simplifié et être davantage axé sur les résultats de façon à enrichir la recherche et la coopération technique.

3. Le représentant du **Brésil** s'est félicité de l'examen à mi-parcours, dont il a souligné qu'il s'inscrivait dans un large contexte politique. Outre passer en revue les priorités fixées à la onzième session de la Conférence, l'examen devrait prendre en compte les travaux du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies en matière de développement, d'aide humanitaire et

d'environnement, ainsi que ceux du groupe de personnalités établi par le Secrétaire général de la CNUCED. Une plus grande ouverture et des pratiques de gestion nouvelles et plus efficaces étaient nécessaires. Les compétences et les ressources locales pouvaient être exploitées de façon plus judicieuse et la coordination avec les autres organismes des Nations Unies devrait être renforcée. Toutefois, il importait de mettre à profit l'expérience et les connaissances institutionnelles de la CNUCED. Celle-ci ne devait pas oublier l'optique dans laquelle elle avait été conçue : la nécessité de promouvoir la cohérence entre les règles internationales et les stratégies nationales de développement afin de renforcer les liens entre commerce et développement. De ce point de vue, le concept de « marge d'action » revêtait une importance capitale. Le partage de l'expérience aux niveaux national et international pouvait être amélioré par l'instauration de règles internationales mieux adaptées au développement. La CNUCED représentait une occasion unique pour ce processus et était idéalement positionnée pour mettre en œuvre une conception intégrée et globale du développement. Il y avait un certain nombre de domaines clefs de la recherche et l'analyse des politiques, de l'assistance technique et de la formation de consensus dans lesquels la CNUCED devait poursuivre et, si possible, consolider son œuvre. La CNUCED était irremplaçable, car c'était la seule instance intergouvernementale où un large éventail de questions de commerce et de développement pouvaient être abordées, et de tâches être entreprises, selon une approche multilatérale plaçant tous les États membres sur un pied d'égalité.

II. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent

4. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a rappelé qu'à sa cinquante-deuxième session le Conseil du commerce et du développement lui avait demandé d'étudier les options possibles concernant le financement de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED. Des consultations encourageantes avaient eu lieu avec des pays donateurs et certains pays du Groupe des 77 et les pays avaient indiqué souhaiter poursuivre les discussions à un niveau d'experts. Trois pays – Chine, Inde et Italie – avaient accepté de verser des contributions financières. Il n'était toutefois pas possible de présenter un rapport complet pour l'instant, les donateurs potentiels n'ayant pas tous encore répondu. Un rapport complémentaire serait présenté prochainement. Le Secrétaire général avait évoqué la question d'un financement prévisible de la participation d'experts à l'occasion du Conseil des chefs de secrétariat (CCS).

5. Le représentant du **Pakistan**, parlant au nom du **Groupe des 77**, a insisté sur l'importance des réunions d'experts pour le travail de la CNUCED; elles servaient de point de départ à la formation de consensus et il était donc très important d'intégrer le point de vue des pays en développement dans toute discussion à ce niveau. Il espérait que la CNUCED recevrait d'autres contributions permettant de financer la participation d'experts afin de pouvoir réaliser son plein potentiel. Cette question pourrait être examinée plus en détail à la réunion d'examen à mi-parcours de juin, et il fallait espérer qu'une solution prévisible et durable serait trouvée d'ici à la fin de 2006.

6. Le représentant de **Cuba** a dit qu'il était inquiétant que les sommes relativement modestes qui étaient nécessaires au financement de la participation d'experts n'aient pu être trouvées et que sur les trois contributions reçues deux proviennent de pays en développement. Il était également extrêmement préoccupant de constater que ceux-là mêmes qui prônaient la réforme et la revitalisation de la CNUCED ne traduisaient pas toujours leurs paroles en actes.

a) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, dixième session (6-10 février 2006)

7. Le représentant des **Philippines**, s'exprimant en tant que **Vice-Président de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base à sa dixième session**, a présenté le rapport de la Commission publié sous la cote TD/B/COM.1/80. Il n'avait pas été possible de parvenir à un consensus sur des recommandations concertées, en conséquence de quoi les travaux du secrétariat pour l'année à venir devraient être guidés par le large consensus reflété dans le résumé du Président, les recommandations des groupes d'experts, les dernières recommandations concertées de la Commission et, en dernier lieu, le Consensus de São Paulo.

8. Le représentant de **Cuba** a considéré regrettable que la Commission du commerce n'ait pas adopté de recommandations concertées. Bien que l'on soit parvenu à un consensus sur la plupart des questions, les débats s'étaient enlisés car certains États membres s'étaient rétractés à la dernière minute. C'était une situation sans précédent et cela ne devait pas constituer un exemple pour les sessions futures de la Commission.

9. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que l'incapacité de la Commission de négocier des recommandations concertées n'était pas sans précédent, puisque cette situation s'était déjà présentée en 2004. L'absence de consensus ne diminuait en rien l'engagement des pays envers la CNUCED. En outre, recherche ou formation de consensus ne signifiait pas nécessairement qu'il faille parvenir à un consensus à chaque réunion.

Décision du Conseil

10. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa dixième session (TD/B/COM.1/80). Il a en outre approuvé l'ordre du jour provisoire de la onzième session de la Commission, ainsi que les thèmes des réunions d'experts pour 2006.

b) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, dixième session (6-10 mars 2006)

11. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, s'exprimant en tant que **Vice Président de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa dixième session**, a présenté le rapport de la Commission (TD/B/COM.2/71).

12. Le représentant du **Bénin** a dit que son pays avait appliqué les recommandations issues de l'examen de sa politique d'investissement dans la mesure des ressources disponibles, mais que l'aide de donateurs était nécessaire pour que les recommandations puissent être intégralement mises en œuvre.

Décision du Conseil

13. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa dixième session (TD/B/COM.2/71). Il a en outre approuvé l'ordre du jour provisoire de la onzième session de la Commission, ainsi que les thèmes des réunions d'experts pour 2006.

c) **Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, dixième session (21-24 février 2006)**

14. Le représentant de la **Fédération de Russie**, s'exprimant en tant que **Président de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa dixième session**, a présenté le rapport de la Commission (TD/B/COM.3/76).

Décision du Conseil

15. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa dixième session (TD/B/COM.3/76). Il a en outre approuvé l'ordre du jour provisoire de la onzième session de la Commission, ainsi que les thèmes des réunions d'experts pour 2006.

16. Le représentant du **Pakistan**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que les commissions étaient des éléments importants du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. Elles offraient notamment une vitrine pour les activités et le savoir-faire de la CNUCED et étaient essentielles au processus de formation de consensus. En dépit de moments difficiles, un esprit constructif et une volonté de coopération avaient prévalu dans les commissions, et le représentant espérait qu'il continuerait d'en être ainsi et que la tâche des États membres pour l'année à venir en serait facilitée.

III. Préparation de l'examen à mi-parcours (2006) de la onzième session de la Conférence

17. Le **Président** a dit que l'organisation d'un examen à mi-parcours découlait du paragraphe 9 du Consensus de São Paulo, qui disposait que « les résultats obtenus dans l'application des textes de Bangkok et de São Paulo devraient faire l'objet d'un examen intergouvernemental. Le Conseil du commerce et du développement devrait en particulier procéder, en 2006, à un examen à mi-parcours ». Depuis le 25 novembre 2005, il avait tenu une série de consultations officielles et officieuses sur la portée et les modalités de cet examen à mi-parcours. À ce jour, un accord informel avait été conclu qui portait sur les modalités de l'examen, une feuille de route générale ainsi que l'ordre du jour.

18. De l'avis général, l'objectif ultime était que la CNUCED soit profitable aux pays en développement et qu'à l'issue du processus d'examen à mi-parcours elle soit encore plus forte, plus pertinente et plus efficace. Il était entendu que l'objet de l'examen était de passer en revue les trois piliers de l'activité de la CNUCED (assistance technique, formation de consensus et recherche et analyse) afin de déterminer les améliorations qui pourraient y être apportées; il faudrait, ce faisant, prendre en compte des événements récents ou à venir – résultats et mise en œuvre du Sommet du Millénaire +5, Conférence ministérielle de Hong Kong, initiative

« Aide pour le commerce », réformes de l'ONU, etc. – en se plaçant dans la perspective de la douzième session de la Conférence.

19. Le projet d'ordre du jour provisoire, qui couvrirait les trois réunions formelles de l'examen à mi-parcours, avait été approuvé (TD/B(S-XXIII)/1). Un programme de travail plus détaillé pour chacune des trois réunions formelles devrait être élaboré en consultation avec les délégations.

20. À l'issue d'une série de consultations informelles, les modalités contenues dans un document officieux daté du 17 mars 2006 avaient été approuvées à titre informel. Il avait été convenu que l'examen à mi-parcours serait un processus cohérent et continu comprenant des réunions formelles et informelles. L'objectif serait triple : a) évaluer la mise en œuvre des résultats de la onzième session de la Conférence; b) consolider le rôle de la CNUCED dans chacun de ses trois grands domaines d'activité; c) engager un débat d'orientation au plus haut niveau. Une feuille de route avait également été adoptée qui fixait le début des deux premières réunions officielles de l'examen à mi-parcours au 8 mai et au 12 juin, respectivement. Le début de la troisième réunion formelle avait provisoirement été fixé au 25 septembre. D'autres réunions officieuses seraient nécessaires pour finaliser les détails des modalités et la feuille de route.

21. L'objectif de la première réunion officielle serait avant tout de faire le point sur l'application du Consensus de São Paulo et la structure du débat suivrait celle des thèmes subsidiaires du Consensus. Le programme durerait quatre jours au maximum. Le résultat des débats sur chaque thème subsidiaire serait rédigé immédiatement après les débats et distribué le jour même afin de permettre des discussions fructueuses. Il avait été officieusement convenu d'établir un document final négocié qui consisterait en des recommandations brèves et pragmatiques adressées à la CNUCED, avec toutefois un éclairage politique permettant de resituer les recommandations dans un contexte. Les questions transversales contenues dans le thème principal du Consensus de São Paulo avaient également trouvé leur place dans le projet de programme. Cependant, les discussions devaient se poursuivre pour décider des dates auxquelles ces questions pourraient être débattues et des résultats qui pouvaient être attendus.

22. La deuxième réunion officielle, qui débiterait le 12 juin, serait axée sur l'amélioration des trois piliers de la CNUCED. La durée exacte de la réunion devait encore être déterminée et le secrétariat devrait être informé des préparatifs à effectuer. Tous s'accordaient sur la volonté de consolider et d'améliorer les piliers, mais ce que cela signifiait en termes concrets restait à déterminer.

23. La troisième réunion officielle, en septembre, consisterait en un débat d'orientation de haut niveau. Le ou les thèmes exacts de cette réunion n'avaient pas encore été arrêtés. Les résultats des trois réunions officielles seraient synthétisés et un texte final serait adopté à la réunion de septembre. Une cinquante-troisième session abrégée du Conseil ferait, le cas échéant, suite à la réunion de septembre.

24. Le représentant du **Pakistan**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que l'examen à mi-parcours ne devait pas être une renégociation du Consensus de São Paulo. Il devait améliorer l'image et la visibilité de la CNUCED. Trois objectifs devaient être visés : faire le point sur la mise en œuvre du Consensus de São Paulo afin d'identifier aussi bien les domaines dans lesquels il y avait eu des défaillances que les moyens d'y remédier; déterminer comment chacun des trois

pilliers pouvait être amélioré afin que la CNUCED puisse contribuer à un dialogue international élargi; entamer un véritable débat d'orientation sur des questions importantes et nouvelles concernant le développement international et apporter une contribution à d'autres processus, notamment ceux de l'OMC et des institutions de Bretton Woods. Des résultats concrets devraient être obtenus dans chaque domaine.

25. Le représentant de l'**Inde** a souligné l'importance de l'examen à mi-parcours pour que la CNUCED reste le principal organe des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes concernant le financement, la technologie et l'investissement. La CNUCED était une organisation unique et un levier puissant pour le développement et la croissance. Elle jouissait d'une crédibilité sans équivalent auprès des pays en développement. Il était important qu'elle crée des synergies avec d'autres organisations de façon que chacune vienne compléter et renforcer les avantages comparatifs des autres. L'examen à mi-parcours devrait faire le bilan de l'application de toutes les obligations découlant du Consensus de São Paulo afin de déterminer si des ajustements à ce stade étaient nécessaires. Chacun des trois piliers de la CNUCED était important. Il fallait que la CNUCED dispose d'un mécanisme intergouvernemental efficace pour éviter qu'elle ne se réduise à un simple centre de réflexion.

26. Le représentant de la **Norvège**, parlant au nom du **Groupe B**, a dit que la préparation informelle de l'examen à mi-parcours qui avait eu lieu jusque-là avait été extrêmement positive et constructive. Le Groupe B appuyait sans réserve le processus d'examen à mi-parcours, en particulier dans le contexte d'une large réforme de l'ONU et de la CNUCED. Il fallait se fixer pour objectif une organisation plus efficace, capable d'affronter l'avenir.

27. Le représentant de l'**Égypte** a dit qu'il fallait donner la même importance à chacune des trois réunions du processus d'examen à mi-parcours, s'agissant aussi bien du calendrier que des résultats. Il était particulièrement important de souligner que, lorsque l'on parlait de « consolider » chacun des trois piliers, on entendait par là qu'il fallait les renforcer pour obtenir une CNUCED plus forte.

28. Le représentant de l'**Algérie**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a dit que l'examen à mi-parcours devait avant tout faire le bilan des activités au regard aussi bien du Plan d'action de Bangkok que du Consensus de São Paulo. Le but de l'exercice devrait être de mettre en valeur les succès et de déterminer les domaines où l'action devait être intensifiée. Cela devrait déboucher sur des conclusions permettant à la CNUCED de mieux s'acquitter des tâches restant à accomplir.

29. Le représentant du **Brésil** a dit combien il était important de tourner le regard vers la douzième session de la Conférence en 2008. Concernant la préparation de cette session, son pays, qui avait organisé la onzième session, était prêt à faire bénéficier le Ghana de son expérience.

30. Le représentant du **Honduras**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit qu'il faudrait que chaque volet de l'examen à mi-parcours débouche sur des conclusions concertées. L'examen devrait également porter sur des questions intersectorielles. Ce devrait être un exercice constructif, aboutissant à façonner une CNUCED plus active au service des intérêts de tous ses membres.

31. Le représentant du **Ghana** a souligné l'importance de l'examen à mi-parcours, qui marquerait notamment une étape importante dans la préparation de la douzième session de la Conférence. La CNUCED avait un rôle indispensable et unique à jouer et le développement ne pouvait se concevoir sans elle. C'était la seule organisation au sein du système des Nations Unies exclusivement consacrée au monde en développement. Le développement revêtait également une importance primordiale pour les pays développés, tant en matière de réduction de la pauvreté que de sécurité internationale et d'accès aux marchés.

32. Le représentant de la **Thaïlande** a dit que, si l'examen à mi-parcours constituait un jalon important de l'établissement d'un bilan, c'était également l'occasion de préciser et de renforcer le rôle de la CNUCED dans chacun de ses trois grands domaines d'activité et de fixer le cap pour la douzième session de la Conférence. Il était donc important que les délégations soient représentées à un haut niveau à l'examen à mi-parcours, afin d'en rehausser la portée. Par ailleurs, les recommandations du groupe de personnalités créé par le Secrétaire général fourniraient une base de réflexion.

Décision du Conseil

33. Le Conseil a approuvé les modalités contenues dans le document officieux daté du 17 mars 2006 et telles que présentées par le Président du Conseil dans son rapport, de même que la feuille de route et l'ordre du jour provisoire de l'examen à mi-parcours (TD/B(S-XXIII)/1).

IV. Rapport de la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (Antalya (Turquie), 14-18 novembre 2005)

Décision du Conseil

34. Le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport et de la résolution de la cinquième Conférence et a remercié le Gouvernement turc de sa générosité ainsi que d'avoir accueilli la Conférence.

V. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

Adoption de l'ordre du jour

35. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/EX(38)/1. (Pour l'ordre du jour, voir l'annexe I plus loin.)

Bureau

36. Le Bureau du Conseil, élu à la cinquante-deuxième session, était composé comme suit :

| | | |
|-------------------|---|-------------------------|
| Président : | M. Ransford A. Smith | (Jamaïque) |
| Vice-Présidents : | M. Juan Antonio March | (Espagne) |
| | M. Wegger Christian Strømmen | (Norvège) |
| | M. Juan Antonio Fernández Palacios | (Cuba) |
| | M ^{me} Brigitta Maria Siefker-Eberle | (Allemagne) |
| | M. Iouri Afanassiev | (Fédération de Russie) |
| | M ^{me} Melissa Kehoe | (États Unis d'Amérique) |
| | M. Sameh Shoukry | (Égypte) |
| | M. Kwame Bawuah-Edusei | (Ghana) |
| Rapporteur : | M. Gyan Chandra Acharya | (Népal) |
| | M. Musa Burayzat | (Jordanie) |
| | M. Levan Lomidze | (Géorgie) |

Examen du calendrier des réunions

37. Le Conseil a approuvé un calendrier révisé des réunions de la CNUCED pour 2006, publié sous la cote TD/B/EX(38)/L.1.

Rapport du Conseil sur sa trente-huitième réunion directive

38. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa trente-huitième réunion directive.

Annexe I

Ordre du jour de la trente-huitième Réunion directive du Conseil

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent :
 - a) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, dixième session (6-10 février 2006);
 - b) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, dixième session (6-10 mars 2006);
 - c) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, dixième session (21-24 février 2006).
3. Préparation de l'examen à mi-parcours (2006), de la onzième session de la Conférence.
4. Rapport de la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (Antalya (Turquie), 14-18 novembre 2005).
5. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Examen du calendrier des réunions.
6. Questions diverses.
7. Rapport du Conseil sur sa trente-huitième réunion directive.

Annexe II

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la réunion :

| | |
|-----------------------|--|
| Afghanistan | Italie |
| Albanie | Jamaïque |
| Algérie | Japon |
| Allemagne | Lituanie |
| Angola | Madagascar |
| Arabie saoudite | Malaisie |
| Argentine | Maroc |
| Autriche | Maurice |
| Bélarus | Mexique |
| Belgique | Népal |
| Bénin | Norvège |
| Bhoutan | Oman |
| Brésil | Pakistan |
| Bulgarie | Pérou |
| Burkina Faso | Philippines |
| Canada | Pologne |
| Chine | Portugal |
| Colombie | République arabe syrienne |
| Cuba | République démocratique du Congo |
| Espagne | République islamique d'Iran |
| États-Unis d'Amérique | République populaire démocratique de Corée |
| France | République tchèque |
| Géorgie | Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord |
| Ghana | Suisse |
| Grèce | Thaïlande |
| Guinée | Viet Nam |
| Haïti | Yémen |
| Inde | Zimbabwe |
| Indonésie | |
| Iraq | |

2. Les autres États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés en qualité d'observateurs :

Bosnie-Herzégovine
Estonie
Saint-Siège

3. L'observateur ci-après était représenté à la réunion :

Palestine

* La liste des participants porte la cote TD/B/EX(38)/INF.1.

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion :

Centre Sud
Communauté européenne
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Ligue des États arabes
Organisation internationale de la Francophonie

5. Les institutions des Nations Unies ci-après étaient représentées à la réunion :

Centre du commerce international
Programme des Nations Unies pour le développement

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Catégorie générale
Confédération internationale des syndicats libres
Fédération syndicale mondiale

Catégorie spéciale
Institut international de l'océan
